

**LETTRE DES AMIS n° 94**

**\* DATES A RETENIR**

. Samedi 13 juin, à 9 heures 30 précises, aux Archives départementales, dernier cours de paléographie assuré par M<sup>me</sup> Geneviève CAGNIANT-DOUILLARD.

9 h 30 à 10 h 30 : cours destiné exclusivement aux "lecteurs débutants".  
A partir de 10 h 30, début du cours s'adressant aux "lecteurs confirmés".  
Le cours de paléographie se déroulera dans la "salle de lecture".

. Samedi 20 juin : Dixième anniversaire de notre association.

9 heures précises : Rendez-vous devant la basilique Saint-Sernin (porte Miègeville). Visite de la basilique sous la conduite de M. Pierre GÉRARD. Thème abordé : "Le message des œuvres romanes".

A 11 heures 30, nous nous retrouverons dans les salons de la Brasserie des Arcades (1er étage) 14, place du Capitole, pour témoigner notre amitié et notre reconnaissance à M. Pierre Gérard, Conservateur Général du Patrimoine, Directeur des Archives de la Haute-Garonne qui, comme vous le savez, nous quitte pour prendre sa retraite. A cette occasion sera présenté l'ouvrage collectif "Mélanges", édité à l'occasion du 10e anniversaire de notre association.

Si vous souhaitez être des nôtres et participer à cette amicale cérémonie, adressez à Madame Cau, sans tarder, le bulletin d'inscription figurant à la fin de la lettre.

**\* COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Association

**Les amis des archives**  
de la Haute-Garonne

Réuni le mercredi 20 mai, aux Archives départementales, notre Conseil d'administration a pris les décisions suivantes.

1) Achat d'un "porte-voix" qui sera utilisé lors des sorties, notamment lors de la visite de Saint-Sernin, le 20 juin prochain.



2) M. Gilbert IMBERT, responsable des publications de la Série "Mémoires des Pays d'Oc" a apporté des précisions concernant les ouvrages édités au cours de cette année.

6 ouvrages vont être publiés. Il s'agit de :

a) La thèse de René SOURIAIC sur le Comminges "*Autonomie commingeoise et pouvoir d'état*" (2 tomes soit en tout 750 pages). Cet ouvrage important devrait paraître à la fin du mois de juin. Le bulletin de commande a été adressé avec la lettre du mois d'avril.

b) Les "Mélanges" pour le 10e anniversaire de l'association (19 articles d'amis rassemblés représentant 330 pages). L'ouvrage sera disponible le 20 juin.

c) Paraîtront après les vacances d'été :

- "Dix ans de travaux des Amis" : table analytique réalisée par Francis BÉTHUNE regroupant l'ensemble des articles parus de 1982 à 1992 dans la lettre des amis et la petite bibliothèque. Cette publication sera offerte aux amis lors de l'Assemblée générale, en octobre prochain.

- "Un recueil d'actes notariés et chicanes villageoises" comportant environ 200 pages dont l'auteur est Gilbert IMBERT.

- "Les relations de Toulouse et de l'Italie des origines au Moyen-Age" (Cycle de conférences à l'intention des amis par Pierre GÉRARD, en 1991-92).

- Enfin, les Actes du stage "Archives vivantes 1991" consacré aux "Droites en France et dans le Midi toulousain de 1929 à 1934".

### 3) Projets d'activités pour 1992-93

. Samedi 3 octobre : sortie dans le Pays vaurais (Accueil par nos amis de Lavour). Vous recevrez les modalités d'inscription avec la lettre du mois de septembre prochain.

. Samedi 10 octobre : l'Assemblée générale de l'Association pourrait avoir lieu (sous réserve cependant).

. M. Pierre GÉRARD nous propose un cycle de deux conférences au cours de l'automne-hiver 1992-93. Thème abordé : "Toulouse et le Moyen-Orient au Moyen Age".

. D'autre part, Mme Geneviève CAGNIANT-DOUILLARD et M. Christian CAU acceptent d'assurer, pour une nouvelle année, les cours de paléographie.

Le Conseil d'Administration les remercie, tous trois, bien vivement.

. Divers thèmes concernant nos futurs "dîners-débats" ont été évoqués : "93 : l'année de l'Europe", "La Croisade contre les Albigeois", "Les guerres de religion dans le pays toulousain", etc...

L'Assemblée générale donnera, bien entendu, son avis, en proposant éventuellement d'autres sujets qui pourraient être abordés.

## \* POUR INFORMATION

### - Conférences :

. Samedi 13 juin 1992, à 15 heures, à l'Hôtel d'Assézat, sous l'égide du "Souvenir napoléonien", conférence de M. Christian CAU consacrée au "Maréchal Dominique de Perignon" (soldat, diplomate, homme d'état).

Les Amis des Archives sont cordialement invités à cette conférence. (Entrée libre).

. Samedi 13 juin également : 8<sup>e</sup> journée-rencontre des généalogistes amateurs méditerranéens au Palais des Congrès à Agde.

Au programme de cette journée nous relevons à 9 h 45 l'intervention de notre ami Jean Beauhestre, administrateur du Cercle généalogique de Languedoc, au cours de laquelle il évoquera "l'Insurrection de l'An VII en Midi-Pyrénées".

. Musée Saint-Raymond : jeudi 11 juin à 17 h 30, Françoise CHAVIGNER, Conservateur-Restaurateur en archéologie donnera une conférence. Sujet abordé : "Objets archéologiques, objets de Musées : l'approche du restaurateur".

### - Vient de paraître :

. Aux éditions Loubatières, un luxueux et remarquable ouvrage consacré aux "Moulins à vent et aux meuniers des Pays d'Oc" dont les auteurs sont nos amis Auguste Armengaud et Claude Rivals, professeur à l'Institut de Sciences Sociales à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Dans cet ouvrage ils évoquent à partir de documents d'archives, de vestiges existants, de témoignages recueillis auprès des derniers meuniers vivants, l'architecture des moulins et la technologie utilisée mais aussi la place qu'ils occupent dans la culture occitane. De nombreux contes, proverbes, chansons, devinettes sont proposés ainsi qu'un dictionnaire languedocien-français très complet et un glossaire thématique concernant la meunerie à vent. Le tout est abondamment illustré : 130 documents photographiques d'excellente qualité accompagnés de nombreux plans, croquis complètent un texte riche, vivant, passionnant et font de cet ouvrage un outil indispensable pour tous ceux qui s'intéressent à la culture des Pays d'Oc.

. Dans les Procès-Verbaux des séances de la "Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron", Tome XLVI, 1<sup>er</sup> fascicule 1991, nous relevons un article de notre ami Gilbert IMBERT intitulé : "Quelques occupations d'un grangier cistercien au XVI<sup>e</sup> siècle".

A partir d'un "rôle de cens" du début du XVI<sup>e</sup> siècle, rédigé en occitan, conservé à la Bibliothèque municipale de Rodez, M. Imbert, au terme d'une analyse minutieuse, a pu reconstituer avec précision les occupations des moines convers chargés d'administrer la grange de Bonnefon, dépendant de l'abbaye de Bonnetcombe en Rouergue.

Il nous fait découvrir l'extrême variété des impositions auxquelles sont soumis les nombreux tenanciers qu'ils contrôlent ainsi que le rôle véritable joué par ces "moines grangiers", percepteurs de redevances, remarquables gestionnaires pouvant devenir, à l'occasion, d'habiles banquiers et même des maîtres d'œuvre compétents, capables de diriger des travaux de construction ou de réparation concernant les édifices dont ils ont la charge.

En un mot, il s'agit d'un article passionnant. Un vrai travail d'historien.

. A l'occasion de la sortie annuelle de "l'Amicale du Pont des Demoiselles", notre ami Charles Gaspard vient de faire paraître deux plaquettes.

Dans la première, il présente les événements qui se sont déroulés à "Toulouse de 1450 à 1550". Dans la deuxième, il évoque "le Pays basque et les Bohémiens".

## \* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

### - Commingeois, vous avez la parole !

L'exposition : "Et si nous visitions le Comminges" a été inaugurée le Vendredi 15 mai à 17 heures au C.A.D.P. 7, avenue du Général Leclerc à Saint-Gaudens.

Cette exposition mise en place sous la direction de M. Pierre GERARD, par l'antenne du Comminges-Archives départementales de la Haute-Garonne à Saint-Gaudens, est la manifestation d'un partenariat qui lie depuis février 1992 l'Education Nationale, les Archives départementales de la Haute-Garonne (et l'Antenne du Comminges), la Catalogne et Camille Formation (techniques de pointe dans un partenariat de Plan Lecture et Maîtrise de la Langue).

Depuis la signature de ce contrat bénéfique pour tous les scolaires, l'Antenne du Comminges-Archives départementales à Saint-Gaudens, a reçu plus de 250 élèves enthousiastes, par groupes de 15, qui ont pu se familiariser avec les recherches en généalogie, l'histoire des villages et le Comminges au Moyen-Age.

Marie-France PUYSEGUR-MORA

### - Dans le LAURAGAIS

A la suite de l'article paru dans la "lettre des amis" n° 91 (février 92, page 9), de nombreuses personnes nous ont demandé les "coordonnées" du responsable du "Centre Culturel du Lauragais".

Il s'agit de M. Jean ODOL, Inspecteur d'Académie,  
 Directeur du Centre culturel du Lauragais  
 Route de Ticaille  
 31450 AYGUESVIVES  
 tél. 61.8192.49

## \* RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (suite)

Notre ami, Daniel Henry, a relevé plusieurs inscriptions occitanes à Saint-Gaudens.

Tout d'abord, une plaque dans la rue Compagnons de Jeanne porte l'inscription "*Toustem Gascous*" mis pour "*Toutis Gascous*" (Tous Gascons).

Dans cette ville, il y a eu aussi, autrefois, une enseigne de boutique, rue de la République portant l'inscription : "*Era laouseto*". Il existe actuellement une autre enseigne, boulevard du

Comminges où on peut lire "*Le Claoueté*". Il nous signale plusieurs villas portant des inscriptions en occitan : "*La Neous*" (boulevard d'En Core), "*Que m'as het suda*" (avenue de Toulouse).

Que M. Daniel Henry soit bien vivement remercié pour ces précieuses informations.

Pour ma part, j'ai relevé deux nouvelles inscriptions occitanes, à Toulouse.

Sur le socle de la statue élevée à la gloire du poète toulousain Goudouli (1580-1649), place Wilson on peut lire ces deux vers du poète :

*"Nouirigat de Toulouso*

*Me plai de manteni soun langatge bel"*

(Fils de Toulouse, il me plaît de sauvegarder sa belle langue).

A l'intérieur de la salle de Lecture de la Bibliothèque municipale de Toulouse, rue de Périgord, on peut lire au bas d'une des immenses fresques qui décorent le mur, cette parole tirée des Saintes Ecritures :

*"La fe sens obras, morta es."* (La foi sans œuvres, est morte).

Notre ami, **André Lagarde**, nous donne les précisions suivantes :

La devise "*la fe sens obras, morta es*" fut celle, nous dit-il, de Jaume d'Aragon avant de devenir celle de l'Institut d'Etudes Occitanes, en 1945. Quant à la fresque de Marc Saint-Saëns (1935) ainsi légendée et qui orne la salle de Lecture de la Bibliothèque municipale de Toulouse, elle représente le "Parnasse occitan". On y voit les Sept Troubadours fondateurs de la "Subre companhia del Gai Saber", ancêtre de l'Académie des Jeux Floraux, peints sous les traits d'Antonin Perbosc, Jean Giroudoux, Paul-Jean Toulet et autres contemporains, cependant que l'on peut reconnaître sur les panneaux latéraux : Déodat de Séverac, Aristide Maillol, Antoine Bourdelle, Emile Pouillon etc....

## \* EN PARCOURANT LES REGISTRES NOTARIES

Notre ami, **Pierre Fabre**, nous communique la transcription d'un texte qu'il a relevé sur un minutier d'un notaire de Lézat, Me Pierre LAFUEILLE qui a exercé ses fonctions de 1563 à 1592. Ce minutier se trouve actuellement aux Archives de la Haute-Garonne répertorié sous la cote 3 E 16523. Le texte que nous reproduisons dans son intégralité correspond au folio 278. Il relate trois événements tragiques de notre histoire : l'assassinat du duc de Guise, à Blois, le 23 décembre 1588, la mort du Président Duranti à Toulouse, le 10 février 1589 et l'assassinat du roi, Henri III, à Saint-Cloud par Jacques Clément, le 1er août de la même année.

M. Fabre nous signale que Me Pierre Lafueille officiait très souvent pour les religieux de l'abbaye de Lézat et pense que c'est pour cette raison, sans doute, qu'il disposait d'informations précises concernant les événements qu'il relate. Voici le texte reproduit dans son intégralité :

*Memoirs des Engoisses de la france.*

*L'an mil cinq cens quatre vingtz et huict et le vendredi vingt troysiesme jour du moys de decembre environ les huict heures du matin, les estatz generaulx de toute la france se tenent dans la ville de Bloys ou toutes les provinses y avoint depputes de preudans et savants personaiges ; le saint pere y ayant envoye enbassade, le Roy d'espaigne aussi autre enbassade avec aussi autre de plusieurs chasteaux, et estant presque iceulx estatz acheves, le tres chrestien Roy henri, Roi de france et de poloine, manda querir monsieur le duc de guyse grand maistre de la france et protecteur de la sainte foy et religion catholique apostolique romaine,*

lequel venu a la chambre du Roy et l'ayant le dict sieur Roy tenu plusieurs propous, fist sortir avec signe cinq gardes armes<sup>1</sup> de derriere la tapisserie, lesquels daguegierent et masacrèrent ledict seigneur duc et apres le dict sieur Roy envoya querir aussi monsieur le cardinal de guyse lequel venu a luy, le fist daguegier et massacrer comme a son dit frere et fist faire prisonniers le dit seigneur Roy, le fils ayne dudit sire duc de guise, appelle monsieur de jenevilles, misser le cardinal de borbon l'avesque de Lion et plusieurs autres de grandz personnaiges que ne caït on que sont devenus ; de quoy tout le royaume de france en estoin en grand escandalle et en grand bransle et l'une partie des gens se disoient estre protestateurs de la sainte ligue faicte par le saint pere, le roy d'espaigne et le sieur de guyse et tous le clerge de france et les autres se disoient serviteurs du roy et catholiques restoint ; et les autres estoient heretiques hugonaulz ; tellement que tous le monde tenoit l'horreille drecte et les armes prestes pour se deffandre, de quoy est advenu ce que cy après sera adjouste :

- Est advenu le vendredi XXVII<sup>ème</sup> janvier 1589, il vint en tholoze une grande insurection du puble, tellement que venent monsieur le premier president Duranti du palays, lequel feust contraint de octroyer au peuple toute liberte qu'il demandoit et s'en retournant a sa maison dans un carrosse, en chemin luy donnarent la chasse, le veulhant tuer le peuple et le getarent quelques arquebusades dans ladite cache et dict on quil estoit blessé, et ne feust que le coucher frappa vistement son cheval, qui fust cause qu'il se sauva dans sa maison de la ville et despuis feust faict prisonnier et admene dans le couvent des Jacopins. Monsieur l'evesque de comenges de la maison de Lansac que ladite ville constitua gouverneur et tous ceulx qui estoient serviteurs du Roy et que leur feust possible sortir de la ville, guaigniere du pied ses dits foyers et ne y auroi caution en tholoze qu'il n'y eust barrieres, barricades ou les cheynes estendues.

- Et en est advenu que le vendredi dixiesme febvrier 1589 entre trois et quatre heures apres mydi le simple peuple de tholoze est alle forcer le couvent des Jacopins et ont tue et massacre le premier president Duranti et apres l'ont aporte a la place Saint Georges et l'ont atasche avec ung liacet par le col a la poutre du chafault ; et mesmes instants sont alles forcer la conciergerie et ont aussi tue et massacre le advocat du roy Dafis qui apres a este ensepveli à St Michel et le dit president aux Jacopins ; toutefois le dit president feust come l'on a dict traine avecune corde au col tout mort despuis les jacopins jusqu'à Saint Georges.

- Est advenu le premier jour d'aoust 1589, ung religieux des Jacopins de Paris nome frere Clement ayant este pratique, alla trouver le Roy henry de valois au pont saint clou par le pays et faignant de porter un paquet au Roy le donna un coup de cotel par le ventre, estant le cotel enpoisone. Le lendemain le dict Roy en mourut et deceda dudit coup, de quoy tout le royaume feust effraie ; et y avoit guerre de tous coustes et ceuls qui estoient cause de la mort dudit president furent auctorises vuyder Tholoze et feurent pilhes, et apres entre monsieur de Joyeuse et monsieur de comenge y eust differents et questions en Tholoze a cause d'ung religieux, Roques qui ne preschoit que pillage<sup>2</sup>, tellement que monsieur de Joyeuse feust contraint vuyder de la ville et adresser guerre contre la dite ville, tellement qu'il fist de grands domaiges audit dimaire dudit tholoze ou feurent constraintz lesdits habitants de la dite ville, le sieur de comenge et le dit Roques pour faire paix avec ledit sieur de joyeuse se qui feust le vingtiesme novembre an susdit.

---

1 Ou bien : gens armés.

2 J'ai des doutes sur ce mot également. J'ai consulté l'Histoire générale du Languedoc de dom Devic et Vaissette, à la mort du Président Duranti : je n'ai pas trouvé trace d'un religieux nommé ROQUES.

Nous remercions M. Pierre Fabre de nous avoir communiqué ce document intéressant qui prouve, en tout cas, que certains habitants de nos régions, étaient parfaitement informés sur les événements qui se déroulaient non seulement à Toulouse mais aussi dans le royaume de France, en cette fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Continuez à nous adresser des textes afin que nous puissions alimenter notre nouvelle rubrique : "En parcourant les registres notariés". Par avance, merci.

### **\* REPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE N° 32** (lettre n° 93, page 8)

Où se trouve déposée l'urne contenant les cendres du cœur du Maréchal de Turenne ? Nous avons reçu de très nombreuses réponses, à cette interrogation, toutes concordantes.

Un grand merci à MM. Henri Blaquière, François Carrade, Jean Faure, François Laval, Marc Miguet, Georges Pénavayre... qui nous ont écrit ou téléphoné pour nous dire que le cœur du Maréchal de Turenne se trouve conservé dans un reliquaire se trouvant au château de St-Paulet dans l'Aude, près de Castelnaudary. Des remerciements tout particuliers vont à Madame le Conservateur en Chef des Archives de l'Aude qui nous a adressé la photocopie de la plaquette d'André Boyer-Mas, intitulée : "Comment le cœur de Turenne est à St Paulet". Dans cette plaquette publiée en 1938, aux Editions Privat, l'auteur décrit avec force détails les "tribulations posthumes du grand cœur" et explique les raisons pour lesquelles les cendres du cœur se trouvent finalement, aujourd'hui, dans le château de St Paulet, en Lauragais.

Parmi les nombreuses réponses reçues, nous vous communiquons la plus complète, celle de notre ami, Marc Miguet.

### **\* LE CŒUR DE TURENNE EN LAURAGAIS**

Le cœur de Turenne se trouve en terre lauragaise, au château de Saint-Paulet (Aude).

Pourquoi le cœur seulement, et en ce lieu ?

C'était une coutume de disperser les restes mortels de ceux que l'on qualifie de "grands personnages" en plusieurs lieux. Ainsi les rois de France avaient trois tombeaux : l'un pour le corps, l'autre pour les entrailles, le troisième pour le cœur.

Louis XIV a voulu rendre un hommage exceptionnel à Henri de La Tour d'Auvergne<sup>1</sup>, vicomte de Turenne<sup>2</sup> (1611-1675). Déjà en 1660, il avait créé pour lui le titre de "Maréchal Général des camps et armées du Roi", dignité qui disparut avec la mort du titulaire.

---

1 La famille La Tour d'Auvergne, originaire de La Tour (Puy de Dôme), remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. Elle a donné de nombreuses branches, notamment celle des vicomtes de Turenne et des ducs de Bouillon.

2 Turenne est une commune du pays de Brive, dans la Corrèze. Elle possède les ruines du château des Vicomtes de Turenne.

Le Roi décide que la dépouille de son chef de guerre reposera dans la basilique Saint-Denis, auprès des tombeaux des rois de France.

Le cœur, lui, est déposé dans la chapelle des Carmélites, à Paris. En 1793, le mausolée, comme celui des rois, est violé. Un savant réclame le corps que l'on envoie au cabinet national d'histoire naturelle où il est exposé, dit-on, parmi les quadrupèdes et autres animaux.

Le député Dumolard, indigné par cette profanation, obtient que la dépouille soit transférée au musée des monuments français. Bonaparte, premier consul, la fait déposer aux Invalides en 1801.

Quant au cœur de Turenne, le cardinal de Bouillon en obtient le dépôt dans son abbaye de Cluny.

En 1814, le comte de La Tour d'Auvergne, maréchal de camp, sollicite de Louis XVIII le retour du corps de son ancêtre "au lieu consacré que Louis Le Grand lui avait accordé". Le Roi fait répondre que l'état de la basilique Saint-Denis ne permet pas d'accéder à ce vœu.

Le comte pense alors que le transfert du cœur sera plus aisé et obtient que celui-ci lui soit remis afin d'être conservé dans le château de Saint-Paulet.

L'attribution de cette relique est contestée par un autre comte se présentant comme l'unique descendant de l'illustre famille de Turenne.

De nombreux procès se déroulent de 1823 à 1847. Le bâtonnier toulousain Philippe Féral (1795-1858), dont une rue de Toulouse porte le nom, déclare que "Messieurs de La Tour d'Auvergne-Lauragais ont le droit de porter ce nom glorieux", d'autant plus que le dernier duc de Bouillon, chef de la branche aînée de la famille, est mort en 1802.

Le propriétaire actuel du château peut donc revendiquer une illustre lignée depuis qu'à la Noël 1244 le comte de Toulouse, Raymond VII a fait chevalier son lointain ancêtre, Bernard de La Tour, dont descend aussi le Maréchal Turenne<sup>3</sup>.

Le château - qui ne se visite pas - est dans la même famille depuis 1280. Placé au bord du plateau lauragais, il occupe une situation géographique comparable à celle de Saint-Félix, mais sur la côte inférieure. De là, le point de vue est remarquable : on domine la dépression où serpente la rigole d'alimentation du Canal du Midi et le village de Saint-Paulet.

Saint-Paulet se trouve sur la départementale 113, à 5 km de Saint-Félix de Lauragais, à 13 km de Castelnaudary.

**Marc MIGUET**

---

1 Turenne repose aux Invalides, auprès d'un autre La Tour d'Auvergne (1743-1800) qui reçut un sabre d'honneur et l'appellation de "Premier Grenadier de France", dont le cœur est aux Invalides et le corps dans la crypte du Panthéon.

2 Pierre de Gorsse, dans un numéro de la Croix de Toulouse de juillet 1975.

3 Parmi les La Tour d'Auvergne-Lauragais, figurent : - un prélat (1768-1851) né à Auzeville (H.G.), évêque d'Arras, puis Cardinal ; - un ambassadeur (1823-1871) à Berlin, Rome, Londres, puis ministre des affaires étrangères. Devenu Ambassadeur à Vienne, il tente - vainement - d'obtenir l'alliance de l'Autriche contre la Prusse.

## \* LES PROBLEMES DU REMPLACEMENT MILITAIRE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE : UNE CURIEUSE SOCIETE

Pendant tout le début du XIX<sup>e</sup> siècle, le problème du remplacement militaire a occupé les esprits dans toutes les couches de la société : il était, en effet, permis de fournir un remplaçant lorsque le tirage au sort (alors en vigueur) était défavorable et entraînait donc la conscription pour un jeune garçon qui ne se sentait aucune vocation militaire ou que son père voulait garder auprès de lui pour l'aider.

Ce remplaçant se faisait payer l'ingrate mission dont il allait être chargé et très souvent on allait devant le notaire du canton pour régler les aspects financiers de cette opération et prendre les précautions pour le paiement que dictait l'expérience tant aux pères de famille qu'aux tabellions.

La plupart du temps le remplaçant, dans nos régions était trouvé dans la partie montagneuse du département : région pauvre où les fils trouvaient là un moyen de gagner une somme importante pour l'époque (de l'ordre de mille à deux mille francs) mais il y avait des exceptions.

De plus, pour trouver ce remplaçant, il s'était créé de véritables officines : nous possédons sur ce sujet une affichette de couleur bleue intitulée "APPEL de 1827 - AVIS AUX PERES DE FAMILLE", qui annonce que "la Maison BRENNAT, CHABONNIER et Cie de Valence, a un bureau à Toulouse chez M. EMERY, rue Baragnon n° 16 (au 1<sup>er</sup> sur le derrière) et qu'elle vient de lancer une souscription "pour les personnes qui désirent faire un "Pacte SOCIAL" afin de "pourvoir au remplacement de leur fils qui serait atteint par le sort".

Et encore dans un acte de Me VIGUIER, notaire à Verfeil du 12 mars 1839, intervient M. Etienne CARLE, ex-secrétaire du Conseil de Préfecture de la Haute-Garonne, demeurant à Toulouse rue Peyras, agissant au nom et en qualité de : "*Commis voyageur*" (dans le texte) de la Société en commandite de M. Félix PUECH, agent d'affaires, demeurant à Toulouse rue Lafayette et se "portant fort pour ladite Société", qui va assumer vis-à-vis du co-contractant et de son père demeurant au Bourg St-Bernard toutes les obligations relatives au remplacement du jeune homme si le sort lui est contraire.

Cela étant, nous en venons à l'objet principal de cet article qui est de relater comment six pères de famille de la région de Verfeil, craignant de ne pas avoir les fonds nécessaires pour pourvoir au remplacement de leurs fils, ont eu l'idée de constituer entre eux la curieuse SOCIÉTÉ dont la teneur suit et qui a pour titre : "SOCIETE entre Pères de Famille" :

Transcription de l'acte :

*L'an 1854 et le 21 février, à Verfeil chez le sieur FAURE  
Par devant Me F. DARNES, notaire du canton de Verfeil avec résidence à  
Lavalette (Hte-Garonne)*

*ONT COMPARU*

- M. Auguste GAULENE, propriétaire, domicilié à Mondouzil  
agissant au nom et pour le compte de Jules GAULENE, son fils mineur*
- M. Jean T...., propriétaire demeurant à Lavalette  
agissant pour et au nom d'Antonin T.... son fils mineur*
- M. Etienne SAMBRES, propriétaire, demeurant à Gauré  
agissant pour et au nom de François SAMBRES, son fils mineur*
- M. Bernard G..... propriétaire demeurant à St-Pierre  
agissant pour et au nom de Jean G.... son fils mineur*

*M. François G.... propriétaire demeurant à Mons  
agissant pour et au nom Jean G.... son fils mineur*

*M. Bernard G.... propriétaire demeurant à Marcel  
agissant pour et au nom de Barthélémy G.... son fils mineur*

*Tous les sus-nommés faisant partie de la classe des jeunes gens appelés à faire partie du contingent de l'année 1854 et à prendre part au tirage au sort qui doit avoir lieu au fin Mars prochain dans tous les cantons du département de la Haute-Garonne*

*Lesquels dans le but de fournir à ceux d'entre eux ainsi qu'à deux autres pères de famille qui auront la faculté de se joindre aux présents accords d'ici au 23 février courant, les moyens de pourvoir à leur remplacement au service militaire ont établi une bourse commune de la manière et ainsi qu'il suit :*

*Article 1er : pour former les fonds de la bourse commune, les sus-nommés ont, à l'instant, versé entre les mains de M. GAULENE sus-nommé, dépositaire de ladite somme, la somme de 600 francs chacun que M. GAULENE a prise, comptée et vérifiée au vu de nous notaire et des témoins : ces sommes resteront entre les mains de M. GAULENE jusqu'à la distribution qui en sera faite d'après le mode ci-après indiqué*

*ARTICLE DEUX : Ces sommes appartiendront à tous ceux des souscripteurs qui auront été atteints par le sort et définitivement admis par le conseil de révision comme devant faire partie du contingent de la classe 1854 : elle sera distribuée au centime le franc de leur mise respective.*

*ARTICLE 3 : S'il arrivait que tous les souscripteurs fussent libérés pour quelque cause que ce soit, chacun reprendrait sa mise et si un seul ou plusieurs étaient atteints par le sort et que le produit de la bourse commune fut supérieur au prix qu'on serait obligé d'employer pour obtenir des remplaçants à ceux qui seraient atteints par le sort, ce surplus du produit de la bourse commune serait partagé au marc le franc entre tous les souscripteurs et si ce produit de la bourse commune n'est pas suffisant, ceux qui seront atteints par le sort se partageront la bourse commune et pourvoieront ensuite à leur remplacement comme ils l'avisent sans aucun recours, par clause expresse, contre les souscripteurs qui n'auront pas été atteints par le sort, pour une somme supérieure à celle de 600 francs ci-dessus stipulée.*

*ARTICLE 4 : La répartition des fonds de la bourse commune sera faite lorsque ceux qui auront été atteints par le sort auront prouvé à M. GAULENE par des titres le prix que leur sera coûté leur remplacement pour que, d'après le prix de ce remplacement, M. GAULENE puisse remplir et obtenir le but du mandat qui lui a été confié, après avoir payé avec la bourse commune les frais des présentes et ceux de la décharge à faire à M. GAULENE.*

*Les deux pères de famille qui auront le droit d'adhérer aux présents accords jouiront des mêmes avantages en versant la même somme de 600 francs entre les mains de M. GAULENE.*

**DONT ACTE**

*Fait et passé et lu aux parties en présence de Jean A. cordonnier et Gabriel B. charpentier, tous deux domiciliés à Lavalette témoins qui ont signé avec M. GAULENE et MM. T., G. et G. et nous notaire, non M. SAMBRES et François G. qui requis de signer ont déclaré ne savoir.*

Cet acte a une suite logique car le fils SAMBRES a tiré un mauvais numéro lors du tirage au sort et l'on revient donc devant le même notaire qui dresse un nouvel acte le 8 avril 1854, pour constater les accords intervenus entre le père SAMBRES et son fils et un certain Jean Baptiste SERCOMANENS, tailleur d'habits, habitant une commune du Tarn, au sujet du remplacement du fils SAMBRES.

Le prix de ce remplacement est de deux mille francs.

Ce qui reste à souligner, c'est que si l'acte est signé par deux témoins, comme tous les actes de cette époque, l'un de ces témoins s'appelle Jean Marie MABADE et s'intitule : "*agent de remplacement militaire*" demeurant à Toulouse.

**Léon MAUX**  
Notaire honoraire à Verfeil

## \* A PROPOS DES BRIQUES FORAINES

J'ai été tout à fait convaincu par le travail de Brigitte Saulais relatif à l'étymologie de l'adjectif **forain**\* : du latin médiéval *foraneus*, "qui n'est pas résident", d'où le sens habituel : étranger, du dehors de l'extérieur.

Je ne puis donc croire, malgré Larousse, Robert et Littré - même à contre-cœur - que le marchand forain soit celui qui fréquente les foires. Je préfère suivre sur ce point "l'Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> s." (1855) qui oppose marchand forain à marchand domicilié : le forain est donc, là aussi, celui qui vient de l'extérieur et, le plus souvent, le marchand ambulante.

Le même ouvrage donne d'autres usages de l'adjectif forain : "on appelait autrefois *juge forain* celui dont la juridiction était spéciale sur les forains ; le Châtelet de Paris avait une *chambre foraine* devant laquelle les bourgeois appelaient leurs débiteurs non domiciliés. (...) On appelait encore *forain* le juge ecclésiastique qui ne siégeait pas au lieu de l'évêché. (...) On appelait *traite foraine* un impôt mis à la sortie des marchandises portées hors d'un territoire déterminé (...)". En Languedoc cette taxe était appelée tout simplement *la foraine* (Marion. "Dictionnaire des Institutions de la France", p. 241).

Dans la région toulousaine, au XVII<sup>e</sup> s., j'ai trouvé trois autres usages de l'adjectif forain, toujours en rapport avec l'idée d'étranger, de dehors, d'extérieur :

- Dans les compoix, les mots *bientenants forains* désignent les propriétaires fonciers qui ne résident pas dans la communauté.

---

\* Lettre n° 93, page 9.

- Les statuts des “communautés de prêtres” ou “consorces” prévoient que leurs membres doivent être natifs du lieu. Par opposition les *prêtres forains* sont ceux originaires de l’extérieur.

- Les *vicaires forains* sont des auxiliaires de l’archevêque de Toulouse dans les zones rurales (Abbé Baccrabère. “*Visites pastorales du diocèse de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.*”, page 189). Non résidents, ils s’opposent ainsi aux Grands vicaires ou Vicaires généraux qui vivent à l’archevêché.

De même, comme le note justement Brigitte Saulais, la *brique foraine* était-elle la brique de tuilerie (brique foraine : celle qui vient de l’extérieur) par opposition à la brique faite sur le chantier, crue ou sommairement cuite dans des fours de fortune. Peut-être même, par une inversion de sens semblable à celle rencontrée pour la “traite foraine”, désignait-elle une brique de qualité destinée à être vendue au dehors (brique foraine : celle qui va à l’extérieur)...

**Louis LATOUR**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Dixième anniversaire de l'Association

Cérémonie organisée par les Amis des Archives de la Haute-Garonne  
au cours de laquelle sera honoré M. Pierre GÉRARD, Conservateur général  
du Patrimoine, Directeur des Archives de la Haute-Garonne.

**Samedi 20 juin 1992, à 11 heures 30 précises**  
dans les salons de la **Brasserie des Arcades (1er étage)**  
**14, place du Capitole à TOULOUSE**

Cocktail

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Participera à la réunion, accompagné de .....

Ne participera pas à la réunion.

(rayer la mention inutile)

Nombre de personnes : .....

Signature :

**Renvoyer le bulletin d'inscription**

**à Mme Monique CAU**  
**69, avenue Victor Ségoffin**  
**31400 Toulouse**

**avant le 18 juin.**

